

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
01.12.6017	01.12.2017	2017-2837						
1. Intitulé du projet								
NANTES - Secteur Bout des Pavés								
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	BPD MARIGNAN Direction secteur Ouest							
Nom, prénom et qualité de la personne	ARBULU Nadine, Directeur Grands Projets							
habilitée à représenter la personne morale		CAC						
RCS / SIRET 4 1 2 8 4 2 6	8 4 0 0 3 7 2 Forme juridiqu	e SAS						
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoi	re n°1						
	au des seuils et critères annexé à l'article R.							
	dimensionnement correspondant du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard of (Préciser les éventuelles rubriques issues d							
39	L'opération d'aménagement concerne un te							
	une surface de plancher de 35 500 m²							
4. Caractéristiques générales du projet								
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éven								
	rbaine du Nord de Nantes, en limite d'Orvaul [.] les côtés ouest et sud (Routes de Rennes et d							
	e voie publique (rue Joseph Marie Jacquard).	e la chapelle sui Liuie, nue de la						
	nmeubles collectifs, commerces), qui seront d	lémolies à l'exception des immeubles						

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une étude sur le renouvellement des abords de la route de Rennes, réalisée pour Nantes Métropole. Porté par une structure (en cours de création) associant BPD Marignan, Nantes Métropole Habitat, et Bati-Nantes, il consiste en une re composition de cet îlot, pour obtenir des parcelles mieux configurées et bien viabilisées. Sur ces parcelles, chacun des opérateurs réalisera une opération de construction (logements / commerces).

collectifs situés sur la parcelle 733, et un terrain de football.

La collectivité assure la coordination des projets, et la requalification des voies communautaires dans le cadre d'une majoration de la Taxe d'Aménagement.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Les objectifs sont:
de participer à la requalification urbaine et paysagère des abords de la route de Rennes, axe structurant d'entrée de ville.
-de conforter le secteur "Bout des Pavés" identifié au PLU comme étant une polarité forte sur cet axe, dont la mutation a débuté
côté orvaltais depuis le début des années 2000. Cette polarité se traduit par une programmation mixte (commerces / habitat) et
dense, et par un aménagement adapté des espaces publics.
-de produire une offre de logement adaptée aux besoins définis par le PLH (mixité sociale, parcours résidentiel), et répondants aux normes énergétiques et d'accessibilité récentes.
-de conforter l'offre commerciale, et de permettre la relocalisation du LIDL dans un format mieux adapté à la ville.
-de favoriser les liaisons est ouest par le percement d'une voie nouvelle
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
La phase travaux consistera en:
- la démolition des bâtiments existants, et d'une partie des infrastructures, le nettoyage des terrains
- la gestion des pollutions présentes dans le sol selon la réglementation et les usages (évacuation, traitement, confinement,)
- la réalisation des travaux de voirie et de desserte par les réseaux, dans le cadre du permis d'aménager
- la réalisation des constructions et de l'aménagement intérieur des îlots, dans le cadre des permis de construire
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Il s'agira d'un nouveau quartier de ville mixte habitat / emplois, intégré à son environnement urbain.
all's agira d'un nouveau quartier de ville mixte nabitat / emplois, integre à son environnement dibain.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
permis d'aménager sur l'ensemble de l'opération								
permis de construire déposé par chaque opérateur								
4.5 Dimensions et caractéristiques du proj	jet et superficie globale de l'opération - préciser la	es unités de mesure utilisées						
Grandeu	urs caractéristiques	Valeur(s)						
superficie:		3.5 ha environ						
SDP projetée Longueur de voiries créées / réaménagées nombre de logements créés surface activités / commerces / services	33 800 m ² 450m 520 environ 3800 m ²							
A / Localization du projet								
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>3</u>	4 ' 3 0 " 86 Lat. 4 7 ° 15 ' 15 " 97						
Rue de la Boissière Rue Joseph Marie Jacquard	Point d'arrivée : Long ° _ Communes traversées :	_'"_ Lat°'_"_ _'"_ Lat°'"_						
Joig	gnez à votre demande les annexes n° 2 à	6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou denvironnementale?	n d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Oui Non X						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement l différentes composantes de votre pro indiquez à quelle date il a été autoris	ojet et							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 600m du projet. Il s'agit de la Vallée du Cens, ZNIEFF de type II
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est celui de la Tourbière de Logné, localisé à environ 9km
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	Le projet est distant d'environ 9 km de la réserve naturelle régionale Tourbière de Logné
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Arrêté du Plan d'Exposition au Bruit approuvé le 9 mars 2007 Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été adopté le 10 février 2017 sur le territoire de Nantes Métropole. La zone d'étude n'est pas concernée par les contraintescorrespondantes
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	La zone humide la plus proche est celle de la Vallée et Marais de l'Erdre, à environ 1,6 km du site

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		Plan de Prévention des Risques Inondations de la Sèvre Nantaise, approuvé le 3 décembre 1998 Plan de Prévention des Risques Inondations de la Loire aval Agglomération Nantaise, approuvé le 31 mars 2014 Le projet ne se situe pas dans un secteur concerné par le risque inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le périmètre du projet recense un site Basias (PAL'4403492). Il s'agit d'une station service dont l'activité est terminée. Les remblais du parking LIDL présentent également des traces de pollution Des études diagnostic ont été réalisées par la SOCOTEC Le site Basol le plus proche est à environ 500 m
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	2 sites Natura 2000 sont localisés au nord et au sud du site à environ 6 km. Il s'agit respectivement des Marais de l'Erdre (nord) et de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (sud)
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les phases de travaux, puis de fonctionnement, engendreront des besoins en eau. Ceux-ci seront couverts par le réseau d'eau potable de la ville, alimenté à partir d'un pompage dans la Loire. En première approche, la création de 520 logements et de 3 800 m² d'activités pourrait impliquer une consommation de 150 m3 / jour, dont il conviendrait de déduire la consommation des logements et activités déjà sur site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Des matériaux proviendront de la démolition des constructions et infrastructures existantes. Les diagnostic à venir permettront de déterminer dans quelle part ils pourront être réutilisés sur site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Des matériaux devront être apportés sur site pour la construction des bâtiments et infrastructures, et pour l'aménagement des espaces verts
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	L'étude faune flore réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité des PLU de Nantes et Orvault a montré que le site ne portait pas d'enjeu particulier du point de vue la la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
in more substitut	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Les nouveaux habitants et usagers du site devront se déplacer. Cependant l'impact doit être relativisé car: -il s'agit d'un projet de renouvellement urbain, des habitants sont déjà présents sur le site -le projet est très bien desservi par un réseau de transports en commun performant; il est proche de nombreuses aménités (commerces, écoles, services); Ces disposition sont favorables à un usage réduit de la voiture
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\times		Il s'agit des bruits habituels de centre ville, principalement liés aux transports et à l'animation urbaine.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\times	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		En période de chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		limitées à l'éclairage des voiries, des logements et des commerces
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		liés au fonctionnement du quartier urbain (trafic routier, chauffage,)
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées et les eaux de ruissellement seront évacuées vers le réseau collectif
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	En phase chantier: évacuation des remblais pollués en ISDND; production de déchets de chantier En phase fonctionnement: Déchets ménagers ou liés aux activités de services et de commerces

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		usages: suppression du terrain de football liaisons viaires: création d'une nouvelle voie traversant l'ilot formes urbaines: volumétrie des bâtiments		
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
Oui X Nous avons co	Non Si oui, décriv			s : DDTM, et focalisé notre attention sur les projets situés sur Nantes et sur		
Orvault, et pou	ir lesquels un avis a été rs plusieurs projets:					
ZAC champs de manoeuvre à Nantes (1800 logements, commerces, services, équipements) Lotissement la Persagotières à Nantes (350 logements) ZAC Doulon Gohards à Nantes (2700 logements) ZAC de la caserne Melinet (1700 logements, équipements, activités) ZAC de la caserne Melinet (500 logements, équipements, activités) ZAC Grand Bellevue à Nantes / Saint Herblain (renouvellement urbain) ZAC de l'ile de Nantes (équipements, logements, activités) Les impacts susceptibles d'être cumulés avec ces projets sont généraux, à l'échelle du territoire voire plus: circulation routière, qualité de l'air, utilisation des ressources (eau, énergie, matériaux,), production de déchets.						
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Densité adaptée à l'environnement urbain et à la proximité des transports en commun,

Mixité fonctionnelle et sociale,

Démolition des anciens bâtiments dégradés pour les remplacer par des constructions mieux adaptées au contexte,

respectueuses des nouvelles normes (énergie, accessibilité, qualité des materiaux, ...)

Création d'une voie traversante favorisant les modes doux et l'accès aux TC,

Réaménagement des espaces publics favorable aux modes doux (dimensions, sécurité, respect des PMR, végétalisation)

Objectif de réutilisation des infrastructures existantes (réseaux, structures, ..) et de réemploi des matériaux in-situ dans la mesure du possible (diagnostics à réaliser)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en un renouvellement urbain d'un secteur où les enjeux environnementaux sont faibles.

La conception urbaine et programmatique retenue intègre des mesures permettant de limiter ses impacts, et même d'améliorer la situation actuelle (voir ci-dessus)

Il fait partie d'un projet plus vaste (renouvellement de l'axe de la route de Rennes) qui a entraîné une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, laquelle a fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2016.

Il semble donc que le projet puisse être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

	8.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
•	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
1	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 2 bis périmètre de l'operation d'aménagement
- 4 bis- plan des emprises foncières
- 7- zones d'investigation des pollutions réalisées par la SOCOTEC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINT HERBLAIN

le, 30 NOVEMBRE 2017

Signature